



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

DEFRI CHEMENT de 11760 m² sur Abymes TANARIN
97139

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IFOM INVESTISSEMENTS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CANNAROZZO CHARLES

RCS / SIRET

483 566 741

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	DEFRI CHEMENT A 75 % de 11760 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

CONSTRUCTION DE 84 LOGEMENTS LLS

4.2 Objectifs du projet

- loger 84 Familles
- Répondre aux besoins de logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

DEBLAI (Récupération en partie des déblais).

REMBLAI

Excavation $\approx 15000 \text{ m}^3$

Plantations Espaces Verts : plantes grasses,
Palmyres, Anacardes -

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- CHAUFFE-EAU SOLAIRE
- ECLAIRAGE PUBLIC

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

URBANISME DES ABYMES (P.C.)
 PREFECTURE (loi sur l'eau) soumis à déclaration

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DAAF. Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
84 logements	
96 places de parkings (dont handicapés)	
6100 m ² de surfaces bâties dont Terrasses	
SUPERFICIE DEFRICHÉE →	≈ 8800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
 d'implantation

Abymes-Tamanin

A1 379

A1 380

Coordonnées géographiques' Long. 16° 17' 01" 03" N Lat. 61° 29' 01" 27" 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

le défrichement est lié à la construction de
 84 logements.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Site à l'état naturel

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Abysses Approuvé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Approuvé
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Réutilisation des déblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Mouvement de Terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	→ Phase Travaux
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	→ Phase Travaux
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan de Masse - Notice descriptive - Plan Type T4 - Visuel de l'intégration dans le paysage. - Photos terrain - Plan Cadastriel - 1 Kbis 1For

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

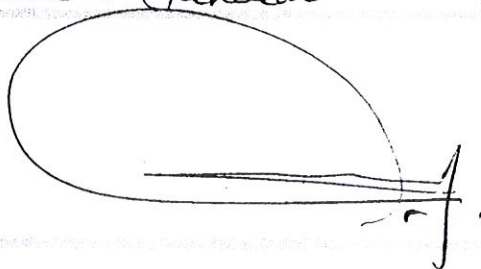
Fait à

Bercy - Ouhault

le,

17 juin 2015

Signature



Département :
GUADELOUPE

Commune :
LES ABYMES

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/04/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
GUAD48UTM20
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

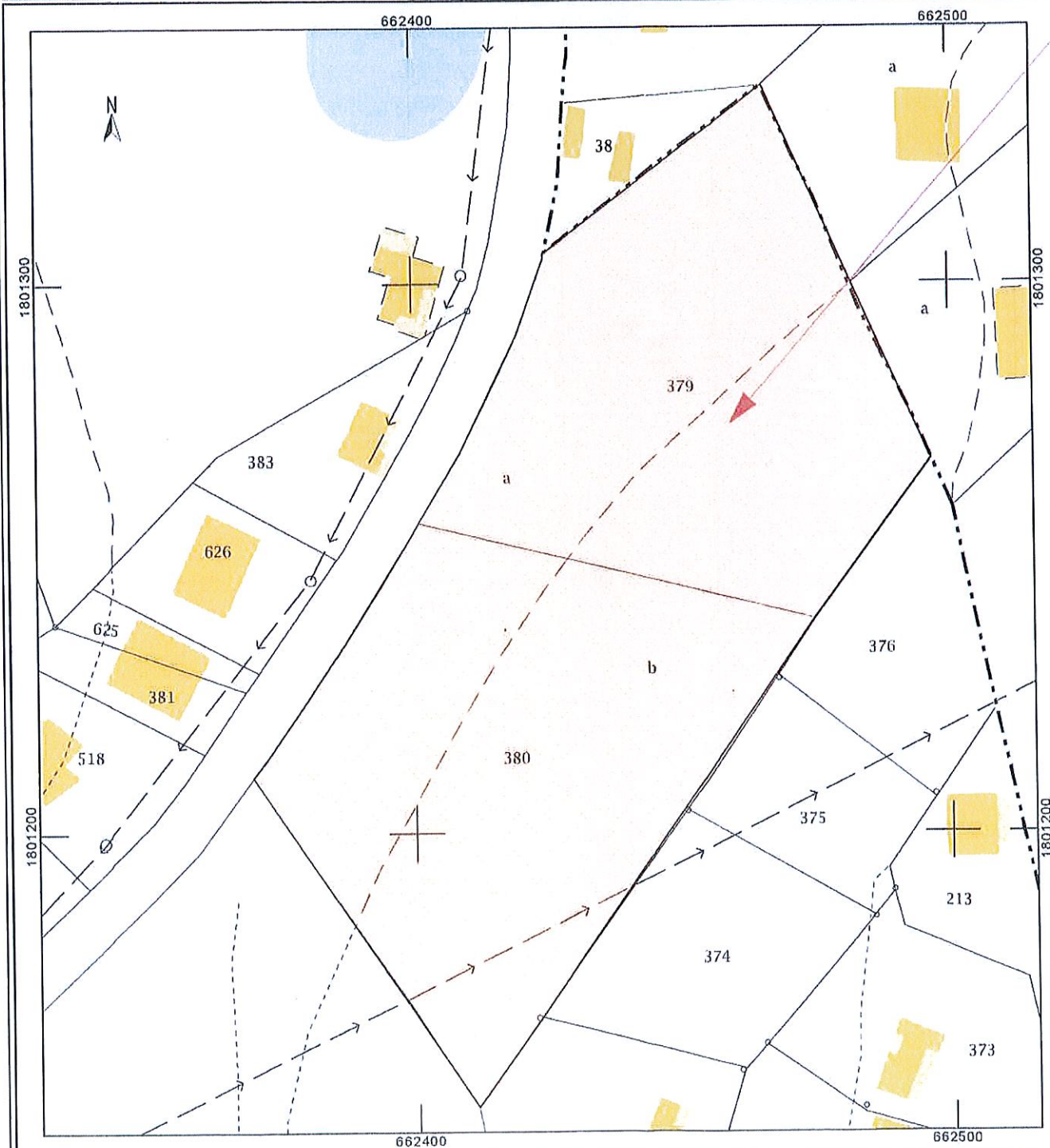
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne
Caruel Rue des Finances 97139
97139 Abymes
tél. 05 90 83 85 73 -fax
cdif.pointe-a-pitre@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



IFOM

84 logements locatifs sociaux – **"Tamarin" ABYMES**

NOTICE DESCRIPTIVE

*prévue par l'article 18 du Décret 167.116 du 22 décembre 1967
et publié en annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968
(J.O. du 29 juin 1968)*

Rubriques :

- 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE LA RÉSIDENCE**
- 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS**
- 3 - ANNEXES PRIVATIVES**
- 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES**
- 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE LA RÉSIDENCE**
- 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES**

NB : En accord avec l'architecte et le bureau de contrôle, le Maître de l'Ouvrage se réserve la possibilité de modifier certaines prestations par d'autres équivalentes pour des raisons techniques.

1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles :

Déboisement du terrain, fouilles plateformes en décaissé + traitement anti- termites

Terrassement des fouilles des fondations

Évacuation des déblais, sauf ceux nécessaires aux remblais périphériques ou aux re profilages du terrain.

1.1.2 Fondations :

Sur semelles filantes ou isolés ou fondations spéciale type radier suivant rapport de sol et étude béton.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs de sous sol :

Sans Objet

1.2.2 Murs de façades :

En béton armé ou maçonnerie conforme à l'étude Béton armé.

Revêtement extérieur type peinture imperméable I3, localisation suivant plan et couleurs choisies par l'architecte.

Seuils et appuis en béton pour porte-fenêtre et fenêtres.

1.2.3 Murs des logements :

Entre logements contigus ou entre logements et circulations : voiles béton banché épaisseur suivant étude parasismique et acoustique en vigueur (RTAA DOM).

1.2.4 Autres murs :

Sans objet

1.2.5 Éléments préfabriqués :

Sans Objet

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Plancher bas des sous sols

Sans Objet

1.3.2 Plancher bas des rez-de-chaussée

Dallage sur hérisson en béton, ou radier ou dallage porté suivant étude béton et rapport de sol, épaisseur suivant calculs B.A

1.3.3 Planchers sur étages courants :

Dalle ou pré-dalle béton armé, épaisseur selon calculs B.A. et réglementation acoustique, destinée à recevoir une projection peinture gouttelette en sous face et un revêtement de sol collé ou scellé en surface.

Traitement des joints si pré-dalles.

Goutte d'eau rapportées en PVC sous débords extérieurs de dalles

NB dalle haute para cyclonique dans les combles non habitables

1.3.4 Planchers varangues :

Dalle ou pré-dalle béton armé, épaisseur selon calculs B.A.
Relevé béton en rives des varangues y compris barbacanes

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Cloisons intérieures aux logements :

Cloisons sèches type still composées de plaques de plâtre sur âme alvéolaire ou sur rail, épaisseur 72 mm minimum

Cloisons en béton armé dans certains cas, suivant étude béton si nécessaire

1.5 CIRCULATIONS VERTICALES

1.5.1 Escaliers extérieurs des communs :

En béton armé selon étude bureau d'étude compris limons en relevé

1.5.2 Escaliers intérieurs :

En pin traité sans contre marches, limons et crémaillère pin traité, y compris rampe bois à barreaudage droit Dimensionnement permettant le passage d'un sommier 1.90 x 0.90 m

1.6 CONDUITS DE VENTILATION

1.6.1 Ventilation des locaux :

Ventilation naturelle par ouvertures en façades

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATION

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Gouttières en aluminium laqué, ou PVC.

Descente en aluminium laqué ou PVC, dimension et localisation suivant réglementation en vigueur.

Dauphin de pied de chute en PVC renforcé

Couleur au choix de l'architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées :

Chutes en PVC, passage dans gaines prévues à cet effet, protection suivant réglementation.

1.7.3 Fonds de gaines

Socle béton de fond de gaine, hauteur de plinthe 5cm mini

1.7.4 Branchements aux égouts :

Évacuation sur réseau urbain pour les eaux vannes et usées, bassin (s) de rétention pour les eaux pluviales

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente

Charpente métalliques ou bois, industrielle ou traditionnelle, suivant localisation et choix architecte, exécution bois traité fongicide et insecticide cl IV

1.8.2 Couverture :

Tôles 63/100ème laquées suivant choix architecte, planches de rive droites en bois à peindre, sous faces des parties extérieures en panneaux PVC, débord de toiture 30 cm mini.

1.8.3 Souches pour ventilation et conduits divers :

SANS OBJET

1.8.4 Isolation

Mise en place d'un isolant thermique certification ACERMI conforme aux exigences de la RTAA DOM, de type polystyrène expansé, laine de verre ou similaire sous les tôles de couvertures parties habitables.

1-8-5 Trappe de visite

Trappe de visite galvanisée pour comble au dernier étage, accès par la cage d'escalier

2 LOCAUX PRIVATIFS ET COMMUNS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Toutes pièces :

Carrelage en grès émaillé, marque Novocéram ou équivalent, format 30 X 30 au minimum et coloris au choix de l'architecte, pose droite scellée, classement U3P3
Plinthes carrelées en périphérie.

Étanchéité liquide en salles d'eau d'étages

2.1.2 Varangues :

Carrelage en grès émaillé, marque Novocéram ou équivalent, format 30 X 30 au minimum et coloris au choix de l'architecte, pose droite scellée, classement U3P3, y compris étanchéité liquide

Plinthes carrelées au droit des murs des varangues.

2.1.3 Parties communes

Carrelage anti glissant 30x30 minimum, nez de marches anti dérapant contrastés dans les escaliers, fixés mécaniquement

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX - FAIENCES

2.2.1 Cuisines :

Sur toute la longueur de la zone plan de travail de la cuisine (évier) et retours sur hauteur de 60 cm : faïence format 15 x 15 cm au minimum, marque IRIS ou équivalent ; coloris et type au choix de l'architecte.

2.2.2 Salles de bains :

Toute hauteur depuis le sol, au droit de la douche, faïence, format 15 x 15 cm au minimum, marque IRIS ou équivalent, coloris et type au choix de l'architecte.
Faïence 15 X 15 cm au minimum hauteur 60 cm au dessus du lavabo y compris débord latéral d'une rangée.

2.2.3 Halls d'entrées et paliers

Faïence murale 15x15 blanc ou au choix de l'architecte hauteur 1.80 m

2.3 PLAFONDS

2.3.1 Plafonds des derniers niveaux (partiel 3eme niveau et comble : 4eme niveau)

Faux plafond en placo-plâtre BA 13, destiné à recevoir une peinture projetée type gouttelette blanche

2.3.2 Plafonds du rez de chaussée et des niveaux intermédiaires

Plafond béton destiné à recevoir une projection de peinture type gouttelette de couleur blanche.

2.3.3 Plafonds des varangues :

- Plafonds des niveaux RDC - 1-2
plafond béton, finition peinture pliolite, couleur au choix de l'architecte
- Plafonds du niveau 3
Partie plafond sous charpente : panneaux CTBX (T 111) destinés à recevoir une peinture blanche couleur au choix de l'architecte pour l'extrémité des varangues ou lambris PVC.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 Fenêtres et portes-fenêtres :

Baies coulissantes 2 vantaux ou à la française des séjours, ou jalousies (suivant plans) en aluminium laqué, couleur blanche,.

Vitrage stadip pour les baies coulissantes

Jalousies de type "sécurité" avec vitrages translucides pour WC et SDB (suivant plans)

Jalousies en lames en aluminium les menuiseries des chambres et séjours, au choix de l'architecte

Jalousies lames aluminium pour cuisines, type « sécurité », localisation suivant plan architecte.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Portes palières :

Tous logements : porte palière, suivant normes, serrure 3 points de sûreté, ouverture par poignée type ANTIGUA des Ets BRICARD ou similaire. Seuil à la Suisse, butée de porte.

2.5.1 Volets roulants :

sans objet

2.5.2 Fermeture des halls d'entrée

Grille aluminium ou acier thermo laqué, barreaudage droit, fermeture de la porte par

ventouse, VIGIK, montée sur 4 paumelles

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 Portes intérieures :

Huissieries métalliques laquées, portes à âme alvéolaire, parois extérieures blanche, laqué au four de marque Berkvens, Theuma ou similaire, béquille, butée de porte, condamnation décondamnable de l'extérieur pour pièces d'eau : choix architecte

2-6-2

Cf § 1-5 escaliers bois

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui :

Garde corps aluminium laqué à barreaudage réglementaire sur varangues et paliers de distribution d'étages

2.7.2 Ouvrages divers :

Eléments de serrurerie acier galvanisé sauf rampes, mains courantes et garde corps

2.7.3 Protection des loggias en RDC

Grilles à barreaudage, aluminium ou acier galvanisé

2.8 PEINTURES

2.8.1 Serrurerie extérieure :

Laquée d'usine, couleur blanche.

2.8.2 Façades (hors enduits projeté) :

Façades extérieures, loggias peinture imperméable I3, pliolite en pieds de murs

2.8.3 Sur bois de charpente apparents :

Peinture micro poreuse bois, 1 couche d'impression 2 couches de finition teinte au choix de l'architecte

2.8.4 Peintures intérieure :

Menuiseries métalliques: laquées d'usine

Menuiseries bois: une couche d'impression et 2 couches de peinture glycérophtalique finition satinée.

Lasure au choix de l'architecte sur escaliers bois

Plafonds : projection d'une gouttelette fine, couleur blanche.

Canalisations : 1 couche impression, puis 2 couches de peinture glycérophtalique.

Sur murs de toutes les pièces sèches : projection de gouttelette fine.

Sur murs de toutes pièces humide : enduit garnissant et peinture lessivable

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 Équipements ménagers :

Cuisine : Evier de 120 x 60 en acier inoxydable 18/10° sur consoles, 2 bacs un égouttoir

2.9.2 Équipements sanitaires et plomberie :

Eau froide : distribution individuelle; emplacement pour compteur défalqueur, robinet d'arrêt général pour chaque logement.

Eau chaude : production par chauffe eau solaire , installation collective.

Évacuations : écoulements PVC de diamètre conforme aux normes, raccordements des appareils sanitaires au réseau général VRD.

Bac à douche :

Au RDC : forme de pente carrelée avec siphon de sol

A l'étage : gré émaillé blanc, dimension 80 x 80 cm (voir plans), norme NF, Mitigeurs à tête céramique.

Lavabos :

Lavabo en porcelaine ou gré émaillé sur consoles.

WC de marque ROCA ou similaire, couleur blanc, mécanisme double chasse 3/6 litres, abattant de cuvette type Majorque ou similaire

2.9.3 Équipements électriques :

Installation conforme aux normes NFC 15-100 ET RTAA DOM. Nature du courant fourni : monophasé 220 V.

Appareillage encastré type Neptune de chez LEGRAND ou similaire.

Tableau électrique en applique avec porte.

PC pour machines repérées.

Deux prises de courant 16 A + T pour machines à laver.

Attentes électriques pour climatiseurs.

D'une façon générale, tout l'appareillage électrique est de couleur blanche.

Équipements des logements (voir plans)

Séjour :	5 PC 10/16 A 1 point lumineux en va et vient ou une prise commandée 1 prise TV + FM 1 joncteur téléphone
Cuisine :	1 point lumineux 4 PC 10/16 A 1 PC 32 A + T 1 PC spécialisée 16 A + T pour machine à laver la vaisselle
Cellier :	1 point lumineux 1 PC 10/16 A 1 PC spécialisée 16 A + T pour machine à laver le linge
Chambre :	1 point lumineux commandé 3 PC 10/16 A 1 prise TV + FM dans la chambre principale 1 joncteur téléphone dans la chambre principale
W.C.:	1 point lumineux au-dessus de la porte ou en plafond + 1 PC 10/16 A

Salle d'eau : 1 point lumineux y compris néon
1 PC 10/16 A

Entrée selon plan : 1 point lumineux en plafond
1 PC 10/16 A
1 sonnette au niveau de la porte palière

Varangue : 1 point lumineux sous globe étanche avec ampoule

2-9-4 Détecteur incendie

: 1 détecteur de fumée à pile, par logement

2.9.5 Climatisation :

Sans objet .

2.9.6 Équipements de télécommunication :

TV et FM : raccordement à l'antenne collective par prise dans séjour et chambre principale.

CANAL SAT CARAIBE ou câble ou TNT suivant choix architecte à la charge du résident.

Téléphone : dans chaque logement, alimentation depuis le sous répartiteur, prise dans séjour et chambre principale.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKING EXTÉRIEUR

Parkings extérieurs, positionnement et numérotation suivant plan. Revêtement en enrobé noir.

4 PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES

4.1 CIRCULATIONS VERTICALES et PALIERS

- > Escaliers béton armé carrelés, rampes et gardes corps aluminium laqué, protection des escaliers par claustras de type lames Z ou similaire.
- > Paliers béton armé carrelés
- > Gaines techniques verticales eau / électricité / PTT / TV
- > Eclairage par hublots de plafonds anti vandales avec ampoules, commande temporisée, par télérupteur au droit de chaque palier

5 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE LA RÉSIDENCE

5.1 ALIMENTATION EN EAU

5.1.1 Comptages

Mise en place d'un compteur général en limite de propriété / compteurs individuels en gaine technique au RDC de chaque cage d'escalier et compteur services généraux par bâtiment ou par cage d'escalier y compris vanne générale de coupure.

5.1.2 Colonnes montantes :

cf §4-1

5.1.3 Branchements particuliers :

Compteurs individuels

5.2 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.3.1 Comptage des services généraux :

Compteur des services généraux commun placé dans un coffret de façade étanche

5.3.2 Colonnes montantes :

cf §4-1

5.3.3 Branchements particuliers :

Branchements individuels en gaine, comptage en coffrets de façades.

5-3-4 Contrôle d'accès

Il est prévu un contrôle d'accès de type VIGIK avec gâche électro magnétique à rupture, 3 badges par logements, y compris 10 pass à destination concessionnaires et maintenance

5.4 TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.4.1 Téléphone :

Filerie, barrettes de dérivation et câble jusqu'aux joncteurs.

5.4.2 Télévision et FM :

Antenne collective par bâtiment , recevant les 6 chaînes françaises.

Mise en place d'une parabole collective permettant la réception de CANAL SATELITTE ou à la T.N.T ou raccordement au câble après abonnement par le résident.

Des fourreaux sont prévus en attente pour réseau câblé et fibre optique.

Amplificateurs d'antennes sur circuits électriques spécifiques en gaine technique

6 PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES

6.1 VOIRIE

1 - Voirie d'accès et parkings : finition tapis d'enrobé à chaud ou asphalte, y compris signalétique horizontale et verticale.

2 - Piétonniers : finition tapis d'enrobé à chaud ou béton balayé ou béton désactivé ou stabilisé suivant les choix de l'architecte.

6.2 PLANTATIONS

Engazonnement des zones hors bâtiments et emprises voiries et parkings

6.3 CLÔTURE

Clôture en panneaux rigides plastifiés entre la limite espace public/espace privé
Clôture grillage souple simple torsion sur limites avec les parcelles voisines.

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Par candélabres droits ou bornes lumineuses ou appliques de façades selon le cas commandés par horloge ou inter crépusculaire. Raccordement par comptage sur le réseau de la résidence. Commande manuelle sur le tableau des services généraux.

6.5 LOCAUX ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS

Ensemble maçonné carrelé (sol et murs h:1.5m) suivant plans avec sol en pente, robinet de puisage et siphon de sol.

6-6 BOITES AUX LETTRES

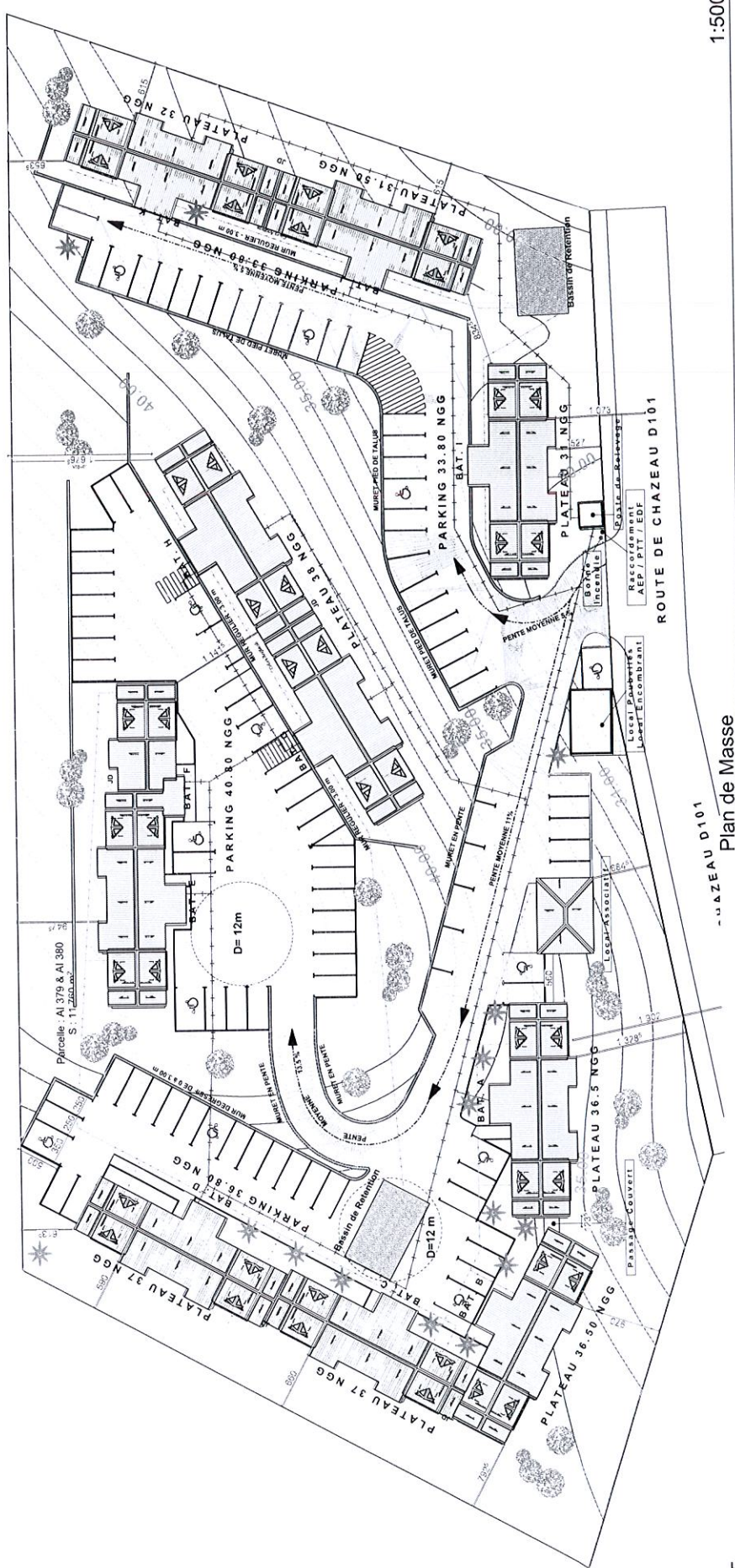
Batteries de boîtes aux lettres qualité extérieure, (84) posées en applique sur muret au droit de l'accès à la résidence

6-7 RESEAU EAUX PLUVIALES

Réseau enterré de récupération des eaux pluviales, y compris bassin (s) de rétention selon prescription étude loi sur l'eau. Exutoire : fossé communal.

6-8 RESEAU EAUX USEES - EAUX VANNES

Réseau enterré de récupération des eaux vannes et usées, raccordement sur réseau communal , y compris hydro curage avant réception des logements.



5.

Légende

- Evacuation Eau Pluviale
- Distribution Réseaux



JLC ARCHITECTURE
Jean Luc CALLEUX
Architecte D P L C
tel. : 0590 23 26 08
fax. : 0590 23 26 76
mail: jlc.archi @ wanadoo.fr

PC 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Echelle : 1/500^e

Avril 2015

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville des Abymes
Lieu dit : "Tamarin"

PC 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Echelle : 1/500^e

Avril 2015

PC 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Echelle : 1/500^e

Avril 2015

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville des Abymes
Lieu dit : "Tamarin"

PC 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Echelle : 1/500^e

Avril 2015

PC 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Echelle : 1/500^e

Avril 2015

PC 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Echelle : 1/500^e

Avril 2015

1:500







